

Aide-soignant : actualisation des activités infirmières déléguées

RÉF | 8618

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Cette formation contribue à rencontrer les dispositions légales de l'Arrêté royal du 27 février 2019 modifiant l'Arrêté royal du 12 janvier 2006 (Moniteur Belge du 18 mars 2019) fixant les activités infirmières qui peuvent être effectuées par des aides-soignants et les conditions dans lesquelles ces aides-soignant peuvent poser ces actes. Elle permet à l'étudiant d'accroître ses connaissances théoriques et pratiques relatives aux activités déléguées par un infirmier, d'identifier les conditions de mise en oeuvre de ces nouvelles activités infirmières, dans un contexte de délégation et de mettre en oeuvre les premiers secours.

Programme

Les actes délégués supplémentaires visés par cette formation sont:

- Mesurer les paramètres concernant les différentes fonctions biologiques, y compris la mesure de la glycémie par prélèvement sanguin capillaire et faire rapport de ces mesures dans les meilleurs délais et de manière précise à l'infirmier
- Administrer des médicaments préparés par un infirmier ou un pharmacien (à l'exclusion des substances stupéfiantes) par les voies d'administration suivantes : orale (y compris l'inhalation), rectale, par gouttes ophtalmiques, par gouttes auriculaires, percutanée et sous-cutanée (uniquement pour l'héparine fractionnée)
- Alimenter et hydrater par voie orale
- Enlever manuellement des fécalomes (matière fécale déshydratée)
- Enlever et remettre les bandages ou les bas destinés à prévenir et/ou traiter des affections veineuses.

Certification(s) visée(s)

Attestation de réussite d'une unité d'enseignement (UE) de Promotion sociale

Type de formation

[Enseignement de promotion sociale](#)

ORGANISATION

Durée dépend du rythme (temps plein ou temps partiel)

Horaire en journée de 9h à 16h30
à temps partiel ou temps plein selon groupe cible

Début Janvier et septembre 2024

Coût 150 euros - Coût réduit : 93,70 euros -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs Être porteur d'un certificat de qualification d'aide-soignant ou d'un visa définitif d'aide-soignant

Remarques La formation pourrait être programmée plusieurs fois sur l'année :

- soit à temps plein pour des personnes sans emploi (à condition d'avoir un nombre suffisant de candidats inscrits)
- soit à raison d'un ou deux jours par semaine pour des personnes travailleuses (à condition d'avoir un nombre suffisant de candidats inscrits)
- soit sur base d'une collaboration avec un employeur qui souhaiterait former son personnel.

Possibilité de congés éducation - Possibilité d'étalement pour le paiement.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler Inscrivez-vous uniquement par mail à l'adresse info@cfcs-vf.eu en mentionnant clairement : vos coordonnées, si vous êtes porteur d'un certificat d'aide-soignant(e) ou d'un visa, si vous êtes travailleur ou pas. Ces informations sont indispensables pour votre pré-inscription sur liste d'attente.

Pour s'informer uniquement

Consultez le [site internet](#) ou prenez contact avec
l'établissement.

Organisme

CFCS - Centre de formation culturelle et sociale

Boulevard de l'Abattoir 28

1000 Bruxelles

Tél: 02 209 23 23 (de 9h30 à 12h, du lundi au jeudi)

<http://cfcs-vf.eu>

